



## Information quant à une éventuelle démission

Par **nribeiro**, le **23/10/2009** à **22:32**

Bonjour,

Je suis actuellement employée d'une banque portugaise. Je dois reprendre mon activité professionnelle après 3 ans de congé parental. Or, je viens d'apprendre récemment par téléphone que ma reprise de fonctions ne se fera pas dans l'agence dans laquelle j'étais jusqu'à présent mais que je suis mutée dans une agence bien trop loin pour moi.

Pour des raisons personnelles et familiales, il m'est impossible d'exercer mon activité dans ces circonstances.

J'envisage, donc, seule solution pour moi, de démissionner et de trouver un emploi plus proche de chez moi. Ma question est la suivante : si je démissionne, puis-je prétendre à mes indemnités d'ancienneté ect..., au chômage ou pas.

Si tel n'est pas le cas, est-il préférable pour moi de demander un licenciement à l'amiable, et mon employeur peut-il s'y opposer? pour que je puisse prétendre à mes droits pendant mes recherches d'emploi.

Merci d'avance,

Meilleures salutations,